



A Albi, le 16/10/2020

à Mme. l'Inspectrice de l'Éducation Nationale
de la circonscription de Lavaur

Objet : réassort de masques

Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale,

Le SNUipp-FSU 81 a été alerté par un enseignant de votre circonscription du fait que les masques soient à disposition à l'inspection et que l'on doive s'y rendre sur son temps personnel et à ses frais pour les récupérer.

Or, les enseignant.es doivent avoir accès à leur outil de travail (le masque étant un nouvel outil de travail rendu obligatoire) sur leur lieu de travail et ne doivent pas avoir à se déplacer jusqu'à leur circonscription, sans ordre de mission, ni remboursement des frais de déplacement, sur leur temps personnel. En effet, si un accident de trajet survenait à cette occasion, il ne serait pas considéré comme un accident de travail alors que c'est un déplacement professionnel.

L'Éducation Nationale se doit de protéger ses agent.es et leur garantir le matériel nécessaire pour cela. Cessons de compter sur leur bonne volonté.

Ce n'est pas aux collègues de pallier aux difficultés d'application du protocole.

Le SNUipp-FSU 81 demande donc qu'une solution soit trouvée pour que les masques soient livrés dans les écoles à chaque fois que cela est nécessaire.

Soyez assuré, Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de notre attachement au Service Public de l'Éducation Nationale et au respect de ses personnels.

Pour le SNUipp-FSU 81,
les co-secrétaires, Bastien Alberty, Bérengère Bascoul, Valérie Clerc, Thomas Verdier